

Postulat 01/2022 - Anticipons les besoins scolaires

Développement

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

Lors des derniers conseils nous avons pu entendre la municipalité nous faire part de projets pour ré-affecter le collège de JJ Rousseau dès la fin de la construction du Collège du Bix, soit idéalement lors de la rentrée 2024, calendrier qui n'est pas encore confirmé.

Dans le même temps, l'AISGE a commandé à la société MicroGIS, un rapport sur l'évolution démographique de la région de 2025 à 2040 (préavis 17-2021 du Conseil Intercommunal de l'AISGE). Rapport que nous avons reçu ce printemps. Une lecture attentive de ce rapport nous permet de voir qu'il est estimé une croissance de 39 % des élèves scolarisés dans les communes du haut de l'AISGE (St-Cergue et Arzier le Muids) entre 2020 et 2040. En chiffres absolus ils prévoient une augmentation de l'effectif primaire (1P à 6P Harmos) de 173 élèves. Cette augmentation d'effectifs aura bien-sûr également des effets sur l'accueil de jour parascolaire. L'estimation avancée par MicroGIS est que le besoin est d'environ une place pour 2 enfants scolarisés dans notre région.

Malheureusement ce rapport concerne l'intégralité des communes composant l'AISGE/EPSEGE, et nous n'avons pas de vision complète de l'implication pour la commune de St-Cergue. Qui continuera à accueillir les enfants de 1P à 4P après la fin de la construction du Bix et qui accueillera les enfants de 5P à 8P?

Les infrastructures scolaire et parascolaire de St-Cergue sont déjà utilisées au-delà de leurs capacités, des solutions "temporaires" ayant pu être trouvées. Nous pouvons constater une utilisation de plus en plus marquée du centre communal du Vallon à cette fin. Ces locaux étant retirés de leurs usages primaires ils sont peu adaptés à l'usage scolaire ou parascolaire et viennent à manquer pour leur fonction initiale.

Contacté, M. Lager, Directeur de l'EPSEGE, signale que le manque d'infrastructures à St-Cergue est déjà pesant, il manque de locaux pour des suivis particuliers avec des élèves ainsi que des locaux pour le sport. Selon les attentes actuelles du département, il faudrait avoir une salle de gymnastique pour 9 classes. Là encore des solutions ont du être trouvées pour satisfaire aux besoins des 12 classes actuelles. Il estime qu'à la rentrée de 2024, l'école aura besoin de 3 classes supplémentaires pour les élèves de 1P à 4P, afin de pouvoir accueillir l'augmentation du nombre d'enfants. Il ajoute que pour être serein vis-à-vis de l'évolution de la population, telle qu'annoncée par MicroGIS, une construction de l'ampleur

du Collège du Vallon serait probablement nécessaire.

Ceci signifie que le collège de JJ Rousseau sera presque intégralement utilisé pour l'école lors de l'ouverture du Bix, et cela laissera une très petite marge pour absorber d'éventuelles variations démographique ainsi que l'évolution continue du nombre d'élèves jusqu'en 2040.

Le territoire de notre commune étant passablement étendu, la question du déplacement des enfants sera de plus en plus présente, les voies de circulation autour des collèges ne pouvant certainement pas absorber une augmentation du trafic proportionnelle à l'augmentation du nombre d'enfants. Il me semble donc utile de demander au Conseil d'établissement une analyse sur les différents chemins piétons afin de se rendre à l'école, et des différentes améliorations qui devraient y être apportées pour la sécurité des enfants de 1P à 4P. Dans le but de réduire le nombre de familles qui se sentent contraintes d'utiliser leur véhicule, pour des raisons de sécurité. En effet, Le Conseil d'Etat considère qu'il appartient aux Conseils d'établissement, de donner son avis sur les décisions à prendre en matière "d'horaires et de conditions de sécurité".

Pour rappel, L'article 27 de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) précise que la commune doit fournir les locaux nécessaires au fonctionnement de l'école. Il paraît donc important de planifier et anticiper les besoins de ceux-ci. Ou nous risquons de ne plus maîtriser les dépenses liées à l'école dans un avenir proche.

Les éléments de ce postulat sont très proches de ce qui est demandé dans les "Plans de développement des établissements (art. 1, 2 et 4 RCSPS)" Afin de, idéalement, pouvoir servir de base à la réalisation de celui-ci quand cela sera nécessaire.

Ce postulat demande que les outils qui permettent d'accompagner l'évolution de notre population soit créés afin de pouvoir guider les acteurs actifs sur notre commune au plus près des besoins. Afin d'éviter les situations d'urgences, qui s'imposeront mais qui ne permettront pas à ces acteurs de travailler dans de bonnes conditions ou qui mettront nos familles dans des situations compliquées.

En vous remerciant d'avance

Nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.

Conclusion

En conclusion nous avons l'honneur de poser les questions suivantes :

1. En attendant le Bix, quels seront les besoins transitoires en locaux, et comment est-il prévu d'y répondre ?
2. La municipalité dispose-t-elle d'une vision détaillée de l'évolution démographique attendue dans notre commune, particulièrement concernant les habitants préscolaires et scolaires ? Par quartier/zone ?
3. La municipalité peut-elle fournir une estimation du besoin en locaux scolaires, parascolaires et préscolaires en 2025, 2030 et 2040 ?
4. Des constructions sur le territoire communal seront-elles nécessaires? Selon quel échéancier ?
5. Le financement simultané du collège du Bix et d'une éventuelle construction dans le village sera-t-elle financièrement soutenable ?
6. Quelles sont les mesures à prendre afin d'augmenter la sécurité sur les itinéraires, et de favoriser la mobilité douce des élèves ?

Nous souhaitons une prise en considération immédiate de ce postulat et nous ne pensons pas que l'examen préalable d'une commission soit nécessaire.

Texte soutenu par

PIGUET Sébastien

BEUX Didier

DÜRR Jérôme

MARTINEZ Sylvie

JACQUELIN Nathalie